

Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 17 septembre au 09 octobre 2019

Arrêté modifiant l'arrêté du 26 mars 2015 portant désignation du site Natura 2000
Marais tufeux du Châtillonnais (zone spéciale de conservation)

Quatre (4) commentaires ont été émis lors de la consultation publique concernant le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 26 mars 2015 portant désignation du site Natura 2000 Marais tufeux du Châtillonnais (zone spéciale de conservation).

Un (1) avis prend position de manière favorable pour le présent projet d'arrêté. Il n'appelle pas de réponse.

Deux (2) commentaires concernent d'autres thématiques traitées par le Ministère de la transition écologique et solidaire (zones de non-traitement agricoles, préservation des milieux humides). Ils n'appellent également aucune réponse dans le cadre de cette consultation.

Un (1) avis concerne la compréhension des informations soumises à la consultation. La fiche de consultation accompagnant les projets d'arrêté et annexes apportent les informations essentielles à la compréhension de la démarche de modification du site (motivations, enjeux, risques).

Dans ces conditions, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.